

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-505

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 175 :

« 29° Le chapitre I^{er} *bis* du titre IV de la première partie du livre I^{er} est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.